

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Maine-et-Loire
Commune de La Séguinière

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de Conseillers municipaux présents : 22

Nombre de votants : 25

Le douze du mois de novembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de La Séguinière, dûment convoqué en séance officielle le cinq novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la mairie de La Séguinière, sous la présidence de Monsieur Guy BARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :

BARRÉ Guy – *Maire*, BOUHIER Julien, BARREAU Julie, GUINAudeau Serge, TREMblaIS Céline, CARON David, BRUCHE Agnès, GUILLEZ Alain, PELTIER Marie – *Adjoint*s, SUBILEAU Roger, CHAMPION Jean-Baptiste, BOSSARD Yolaine, GARREAU Gilbert, BONNET Louis-Marie, SAMSON Fabienne, BILLAUD Séverine, PASQUALI Sandrine, CHUPIN Sylvie, FRAPPIER Astrid, FEUFEU Stéphanie, MARINIER Benoît, FAZILLEAU Laëtitia – *Conseillers municipaux*.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

COULON Anne (pouvoir à FEUFEU Stéphanie)

BOUCHET Philippe (pouvoir à BOSSARD Yolaine)

BROSSELLIER Etienne (pouvoir à BARREAU Julie)

ABSENT EXCUSÉ SANS POUVOIR

MULLOT Charly

RETAILLEAU Yann

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CARON David

Délibération n° DEL-07-121125

OBJET : DENOMINATION DE VOIE ET NUMEROTATION POUR LES LOGEMENTS SQUARE DE BELLEVUE

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que trois logements locatifs sont actuellement en cours de construction au square de Bellevue, sur le territoire communal.

Afin de permettre leur future desserte, leur identification postale et la mise en place d'une numérotation officielle, il est nécessaire de procéder à la dénomination de la voie qui les dessert.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de dénommer les voies et lieux-dits ouverts à la circulation publique.

La commission Communication, réunie à cet effet, a examiné plusieurs propositions de noms et a retenu la suivante : allée des Blanchisseuses.

Ce choix s'inscrit dans la volonté de la commune de maintenir une cohérence toponymique au sein du secteur, en lien avec le Square des Lavandières voisin, et d'évoquer le passé artisanal et historique du quartier.

.../...

.../...

Il est également proposé de fixer la numérotation des trois maisons situées sur cette voie, selon le plan annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la proposition émanant de la commission Communication,

Considérant la nécessité d'attribuer une adresse postale et une numérotation aux nouveaux logements du square de Bellevue,

- **DÉNOMME la voie desservant les trois logements locatifs du square de Bellevue : allée des Blanchisseuses,**
- **ATTRIBUE la numérotation suivante : n° 1, 3 et 5 allée des Blanchisseuses,**
- **DIT que la présente délibération sera transmise aux services concernés (La Poste, SDIS, INSEE, services cadastraux et Cholet Agglomération) pour mise à jour des bases d'adressage.**

Pour extrait conforme

Le Maire

Guy BARRÉ



Certifié exécutoire compte tenu de
l'accusé de réception dématérialisé
reçu le 14/11/2025 :

Le Maire, Guy BARRÉ

